

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019 A 19 H 00

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-FEYRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nadine DUFAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

Présents : Mme DUFAUD Nadine, M. SOUTHON Jean-Claude, M. MARTIAL Jean-Luc, M. JANOT Jean-Claude, M. COUTURIER Jean-Yves, Mme MATHEVON Anne-Marie, M. CHOPINET Jean-Claude, Mme BAURIENNE Sylvie, M. AUGER Pierre, Mme GASPARD Isabelle, Mme BACHELART Sylvie, M. PILIPOVIC Yannick, M. GIRAUD Charly, Mme FAYE Monique, Mme BOURJON Emilie.

Absents excusés : M. DEMARLY donne pouvoir à M. SOUTHON, M. DURAND donne pouvoir à M. AUGER - Mme PESCHOT donne pouvoir à CHOPINET, Mme STEUX donne pouvoir à M. GIRAUD

Secrétaire de séance : Mme BOURJON Emilie

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2019**

Le compte rendu n'appelle aucune observation, il est donc approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2. Approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal (Budget principal, budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement, Budget annexe Cher de Lu, Budget annexe Cher de Lu 3)**

Mme DUFAUD expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
- Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil Municipal,

- Considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, CHER DE LU et CHER DE LU 3 pour l'exercice 2018 dressés par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**3. Approbation des comptes administratifs 2018 (Budget principal, budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement, Budget annexe Cher de Lu, Budget annexe Cher de Lu 3)**

**3.1 CA Budget principal**

Madame Le Maire présente le compte administratif établi pour le budget PRINCIPAL comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses :**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	381 836.86 euros
Chapitre 012 - Charges du personnel	926 366.70 euros
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	199 200.79 euros
Chapitre 66 - Charges financières	59 781.35 euros
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 036.55 euros
Opérations d'ordre 042	30 625.65 euros
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>1 598 847.90 euros</b>

**Recettes :**

Chapitre 013 - Atténuations de charges	15 404.92 euros
Chapitre 70 - Produits du service	158 539.32 euros
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 068 015.56 euros
Chapitre 74 - Dotations et participations	522 968.00 euros

Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	31 928.16 euros	
Chapitre 76 - Produits financiers	21.87 euros	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	9 068.46 euros	
Opérations d'ordres 042	23 625.65 euros	
Résultat de fonctionnement reporté	100 000.00 euros	
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 929 571.94 euros</b>

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 330 724.04 euros.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 16 - Frais financiers	153 308.59 euros	
Chapitre 20 - Études	16 557.04 euros	
Chapitre 21 - Immo corporelles	143 568.15 euros	
Chapitre 23 - Travaux	264 606.75 euros	
Opérations d'ordre 040	23 625.65 euros	
Opérations patrimoniales 041	2 600.00 euros	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>604 266.18 euros</b>

Recettes :

Chapitre 10 - Dotations	243 916.81 euros
Chapitre 13 - Subventions	209 063.09 euros
Opérations d'ordre 040	30 625.65 euros
Opérations patrimoniales 041	2 600.00 euros
Résultat d'exécution reporté	166 020.19 euros

**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT** **652 225.74 euros**

Il en ressort un excédent d'investissement de : 47 959.56 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 809 520.58 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 988 611.06 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2018 du budget principal à l'unanimité.

### 3.2 CA budget annexe eau

Madame Le Maire présente le compte administratif établi pour le budget annexe Eau comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **Dépenses :**

Chapitre 011 - Charges à caractère général 8 555.70 euros

Chapitre 66 - Charges financières 15 959.97 euros

Opérations d'ordre 42 889.00 euros

**TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 67 404.67 euros**

##### **Recettes :**

Chapitre 70 - Produits du service 87 661.26 euros

Opérations d'ordre 1 809.00 euros

Résultat de fonctionnement reporté 98 483.36 euros

**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 187 953.62 euros**

**Il en ressort un excédent d'exploitation de : 120 548.95 euros.**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses :**

Chapitre 16 - Frais financiers 35 840.23 euros

Chapitre 21 - Immo corporelles 61 028.05 euros

Chapitre 23 - Travaux 145 195.43 euros

Chapitre 27 - Autres immos financières 21 146.38 euros

Opérations d'ordre 1 809.00 euros

**TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 265 019.09 euros**

**Recettes :**

Chapitre 13 - Subventions	62 730.00 euros
Chapitre 23 - Immo. en cours	20 946.38 euros
Chapitre 27 - Autres immos financières	20 946.38 euros
Opérations d'ordre	42 889.00 euros
Excédent reporté 2017	47 960.29 euros

**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 195 472.05 euros**

**Il en ressort un déficit d'investissement de : 69 547.04 euros.**

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 220 949.76 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 247 882.00 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2018 du budget annexe eau à l'unanimité.**

### 3.3 CA budget annexe assainissement

Madame Le Maire présente le compte administratif établi pour le budget annexe Assainissement comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses :**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	49 010.36 euros
Opérations d'ordre	26 566.00 euros

**TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 75 576.36 euros**

**Recettes :**

Chapitre 70 - Produits du service	123 875.24 euros
-----------------------------------	------------------

Résultat de fonctionnement reporté	46 415.59 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	170 290.83 euros

Il en ressort un excédent d'exploitation de : 94 714.47 euros.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **Dépenses :**

Chapitre 16 - Frais financiers	29 544.45 euros
Chapitre 20 - Études	12 660.00 euros
Chapitre 21 - Immo corporelles	244 873.80 euros
Chapitre 23 - Travaux	11 332.94 euros
Déficit reporté de 2017	69 751.88 euros
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	368 163.07 euros

#### **Recettes :**

Chapitre 10 - Dotations	148 806.40 euros
Chapitre 13 - Subventions	30 737.76 euros
Opérations d'ordre	26 566,00 euros
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	206 110.16 euros

Il en ressort un déficit d'investissement de : 162 052.91 euros.

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 39 540.00 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 200 000.00 euros

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2018 du budget annexe assainissement à l'unanimité.

### 3.4 CA budget annexe Cher de Lu

Madame Le Maire rappelle que le budget annexe Cher de Lu va être clôturé et présente le compte administratif établi comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **Dépenses** :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 0.01

TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 0.01 euros

##### **Recettes** :

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 0 euro

Excédent reporté 2017 17 894.56 euros

**Il en ressort un Excédent d'exploitation de : 17 894.55 euros**

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2018 du budget annexe Cher de Lu à l'unanimité.**

### 3.5 CA budget annexe Cher de Lu 3

Madame Le Maire présente le compte administratif établi pour le budget annexe Cher de lu 3 comme suit :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

##### **Dépenses** :

Chapitre 011 - Charges à caractère général 206 202.26 euros

Chapitre 66 - Charges financières 3 300.00 euros

TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 209 502.26 euros

##### **Recettes** :

Chapitre 70 - Produits du service 161 979.17 euros

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 267 446.05 euros

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION 429 425.22 euros

**Il en ressort un excédent d'exploitation de : 219 922.96 euros.**

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Jean-Claude SOUTHON, élu président de séance, demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2018 du budget annexe Cher de Lu 3 à l'unanimité.

#### **4. Affectation des résultats 2018 (Budget principal, budgets annexes)**

##### **4.1 Budget principal**

Madame DUFAUD rappelle que le compte administratif établi pour le budget PRINCIPAL fait ressortir un excédent de fonctionnement de 330 724.04 euros et un excédent d'investissement de 47 959.56 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 330 724.04 euros de la façon suivante :

- 330 724.04 euros en report à la section de fonctionnement.
- 0 euros en section d'investissement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposée ci-dessus.**

##### **4.2 Budget annexe eau**

Madame DUFAUD rappelle que le compte administratif établi pour le budget annexe EAU fait ressortir un excédent de fonctionnement de 120 548.95 euros et un déficit d'investissement de 69 547.04 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 120 548.95 euros de la façon suivante :

- 42 614.80 euros en section d'investissement
- 77 934.15 euros en report à la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposée ci-dessus.**

##### **4.3 Budget annexe assainissement**

Madame DUFAUD rappelle que le compte administratif établi pour le budget annexe ASSAINISSEMENT fait ressortir un excédent de fonctionnement de 94 714.47 euros et un déficit d'investissement de 162 052.91 euros.



Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 94 714.47 euros de la façon suivante :

- 1 592.91 euros en section d'investissement
- 93 121.56 euros en report à la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposée ci-dessus.**

#### 4.4 Budget annexe Cher de Lu 3

Madame DUFAUD rappelle que le compte administratif établi pour le budget annexe Cher de Lu 3 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 219 922.96 euros.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 219 922.96 euros de la façon suivante :

- 219 922.96 euros en report à la section de fonctionnement.
- 0 euros en section d'investissement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat proposée ci-dessus.**

#### 5. Fixation des taux d'imposition : taxe d'habitation et taxes foncières (foncier bâti et non bâti)

Madame DUFAUD expose que les bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2019 s'établissent comme suit :

- **TAXE D'HABITATION**  
Bases prévisionnelles : 2 934 000 euros  
Taux appliqué en 2018 : 14 %  
Produit attendu en maintenant le taux : 410 760 euros
- **TAXE SUR E FONCIER BATI**  
Bases prévisionnelles : 2 142 000 euros  
Taux appliqué en 2018 : 20,85 %  
Produit attendu en maintenant le taux : 446 607euros
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**  
Bases prévisionnelles : 64 400  
Taux appliqué en 2018 : 62,4 %  
Produit attendu en maintenant le taux : 40 185.60 euros

Le produit global de fiscalité attendu pour 2019 s'élève donc à 897 552.6 euros.

Madame DUFAUD propose de maintenir en 2019 les taux appliqués en 2018 pour la fiscalité locale soit :

Taxe d'habitation 14 %

Foncier bâti 20,85 %

Foncier non bâti 62,4 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition de maintien des taux pour la fiscalité locale 2019.**

**6. Budgets primitifs 2019 (Budget principal, budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement, Budget annexe Cher de Lu 3)**

**6.1 Budget principal**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Chapitre 11 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	467 000.00
Chapitre 12 : CHARGES DE PERSONNEL	959 000.00
Chapitre 22 : DEPENSES IMPREVUES	2 139.00
Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	221 000.00
Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES	70 000.00
Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00
Chapitre 68 : PROVISIONS	60 000.00
Virement à la section d'investissement	424 086.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 204 725 euros</b>

**Recettes :**

Chapitre 013 : ATTENUATION DE CHARGES	45 000.96
Chapitre 70 : PRODUITS ET SERVICES RENDUS	202 000.00
Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES	1 080 000.00
Chapitre 74 : DOTATIONS	515 000.00
Chapitre 75 : PRODUITS DIVERS	32 000.00

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 874 000.96</b>
Excédent de fonctionnement reporté	330 724.04
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 204 725 euros</b>

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

Dépenses imprévues	20 000.42
Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES	460 000.00
Chapitre 20 : IMMO. INCORPORELLES	16 560.00
Chapitre 21 : MATERIEL, MOBILIER	105 503.00
Chapitre 23 : TRAVAUX (crédits nouveaux)	178 247.00
Crédits reportés	809 520.58
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 589 831 euros</b>

**Recettes :**

Chapitre 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	68 000.00
Chapitre 13 : SUBVENTIONS (crédits nouveaux)	61 174.38
Crédits reportés	988 611.06
Virement de la section de fonctionnement	424 086.00
Excédent d'investissement reporté	47 959.56
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 589 831 euros</b>

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour et 1 abstention (Y PILIPOVIC), approuve le budget primitif principal 2019 ci-dessus.

6.2 Budget annexe eau

**Section de fonctionnement**

Dépenses :

Chapitre 11 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 311.00
---	-----------

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES	15 461.00
Transfert entre section	42 889.00
Virement à la section d'investissement	92 084.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 745 euros</b>

Recettes :

Chapitre 70 : PRODUITS DU DOMAINE	87 000.00
Subventions d'investissement transférées	1 810.85
Excédent de fonctionnement affecté	77 934.15
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 745 euros</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses :

Déficit d'exécution	69 547.04
Dépenses imprévues	147 102.35
Subventions transférables	1 810.85
Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES	40 000.00
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	9 100.00
Chapitre 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS	66 000.00
Crédits reportés	220 949.76
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>554 510 euros</b>

Recettes :

Chapitre 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	50.20
Chapitre 13 : SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	2 990.00
Chapitre 16 : EMPRUNT	60 000.00
Chapitre 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	66 000.00
Crédits reportés	247 882.00
Excédent de fonctionnement affecté	42 614.80
Virement à la section de fonctionnement	92 084.00

Transfert entre sections 42 889.00

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 554 510 euros**

Il est procédé au vote.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif annexe Eau 2019 ci-dessus.**

### 6.3 Budget annexe assainissement

#### **Section de fonctionnement**

##### Dépenses :

Chapitre 11 : CHARGES A CARACTERE GENERAL 53 000.00

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES 13 614.00

Virement à la section d'investissement 97 609.00

Autre transfert entre sections 31 700.00

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 195 923 euros**

##### Recettes :

Chapitre 70 : PRODUITS DU DOMAINE 100 501.44

Transfert entre sections 2 300.00

Excédent d'exploitation affecté 93 121.56

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 195 923 euros**

#### **Section d'investissement :**

##### Dépenses :

Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES 35 511.00

Chapitre 23 : TRAVAUX (crédits nouveaux) 1 644 300,00

Crédits reportés 39 540.00

Déficit d'investissement 160 460.00

Transfert entre sections 2 300.00

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 882 111 euros**

Recettes :

Excédent de fonctionnement capitalisé	1592.91
Chapitre 10 : DOTATIONS	10 500.09
Chapitre 13 : SUBVENTIONS	931 000.00
Chapitre 16 : Emprunt	609 709.00
Crédit à reporter	200 000.00
Virement à la fonction de fonctionnement	97 609.00
Autre transfert entre sections	31 700.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 882 111 euros</b>

Il est procédé au vote.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif annexe Assainissement 2019 ci-dessus.**

6.4 Budget annexe Cher de Lu 3

**Section de fonctionnement**

Dépenses :

Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES	3 291.00
Virement à la section d'investissement	55 050.00
Transfert entre sections	244 182.57
Autre transfert entre sections	323 506.43
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>626 030 euros</b>

Recettes :

Chapitre 70 : PRODUITS DU DOMAINE	82 600.61
Autre transfert entre sections	323 506.43
Excédent de fonctionnement reporté	219 922.96
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>626 030 euros</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses :

Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES	400 000.57
Autre transfert entre sections	323 506.43
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>723 507 euros</b>

Recettes :

Chapitre 16 : EMPRUNT	100 768.00
Virement de la section de fonctionnement	55 050.00
Transfert entre sections	244 182.57
Autre transfert entre sections	323 506.43
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>723 507 euros</b>

Il est procédé au vote.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif annexe Cher de Lu 3 2019 ci-dessus.**

**7. Emprunt CMN (autorisation de souscription et de signature)**

Madame le Maire rappelle que par délibération 2019-0003 du 30 janvier 2019, le Conseil Municipal a choisi l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne pour un montant de 60 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 1.85% afin de financer les travaux d'interconnexion en eau potable avec le MGEN.

Le budget étant voté, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire a :

- souscrire le prêt
- signer les documents nécessaires

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne les autorisations de souscription de prêt et de signature des documents nécessaires.**

**8. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret (Puy de Gaudy)**

Dans le cadre de la valorisation du site du puy de Gaudy, le Conseil communautaire a décidé, en date du 21/02/2019, d'ajouter à la liste des sites touristiques gérés par la Com d'agglomération du grand Guéret, le Puy de Gaudy.

Pour cela, il est nécessaire de modifier les statuts qui doivent être validés par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomérations du grand Guéret.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la modification des statuts
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération prise

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'autoriser la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en ajoutant à la liste des sites touristiques gérés par la Communauté d'Agglomération au sein du bloc de compétence « développement touristique », « l'aménagement, l'entretien et la gestion du site du Puy de Gaudy, sis sur la commune de Sainte-Feyre »,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **9. Attribution des lots du marché de travaux assainissement (annule et remplace délibération du 13 mars 2019)**

Monsieur Jean-Claude SOUTHON expose que, suite à une erreur de montant dans la délibération 2019-0016 du 13 mars 2019, il convient d'annuler celle-ci et de la remplacer.

Il est rappelé, au Conseil Municipal, le résultat du rapport l'analyse des offres présenté le jeudi 7 mars 2019 en commission des réseaux comme suit :

Lot N° 1 CANALISATIONS attribuable au groupement représenté par TPCRB pour 998 272 € HT

Lot N° 2 POSTES DE REFOULEMENT attribuable à la société SAUR pour 300 370 € HT

Lot N° 3 Contrôles COFRAC sera attribué dans un second temps après complétude et vérification définitive des dossiers

Lot N°4 Détection des réseaux existants attribuable à l'entreprise DEJANTE ENERGIES AUVERGNE pour 13 800 € HT

Le plan de financement définitif sera voté lors du choix de l'attributaire du lot 3.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le choix des entreprises ci-dessus mentionnées comme attributaires des lots**



- autorise Madame le Maire à signer les documents requis, notamment les Actes d'engagements.

**10. Inscription de chemins au PDIPR (4 chemins à inscrire en complément de la délibération du 30 janvier 2019)**

Suite à la demande de la com d'agglomération, il est nécessaire pour la commune de :

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

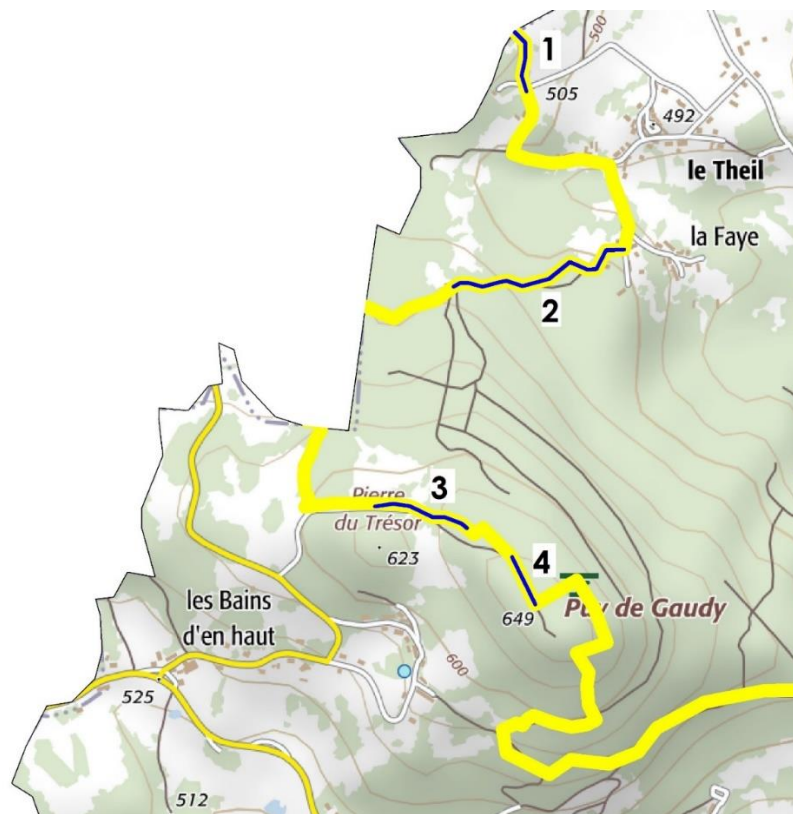
Itinéraires concernés :

1. GRP des Monts de Guéret

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin sans nom entre chemin de la Vielle et Guéret
2. Chemin de la Faye aux Segauds
3. Chemin des Bains au Gaudy
4. Chemin du sommet du Puy de Gaudy (Parcelles BC0254, BC0255, BC0167, BC0164)

**La présente délibération (avec plan joint) complètera la délibération prise le 30 Janvier 2019 pour l'inscription des chemins au PDIPR**



### **11. Vente d'un tracteur d'occasion**

Monsieur Jean-Claude JANOT expose que la commune possède un vieux tracteur à l'état d'épave.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à :

- vendre celui-ci au prix de 350 € TTC
- à signer les documents nécessaires à la vente

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à vendre le tracteur au prix de 350 euros TTC et à signer les documents nécessaires à cette vente.**

### **12. Questions diverses**

Pas de questions.

### **13. Informations diverses**

- Prise de poste de notre nouvelle DGS le lundi 15 avril 2019.
- Un projet de maison d'assistante maternelle est en cours. Selon une enquête, il manquerait ce type de structure sur notre commune).
- La copie de la coupe du monde sera présentée à l'école le lundi 8 avril 2019 par Monsieur Philippe LAFRIQUE Directeur du district de football de la Creuse)
- SIVU : très bon retour sur les repas élaborés à Sainte-Feyre
- Elections Européennes le 26 Mai 2019 (il faut prévoir de la tenue des bureaux de vote)
- Monsieur Pierre AUGER alerte le conseil municipal sur les difficultés du conservatoire de musique et annonce l'augmentation de la cotisation de 0.02 euros / habitant
- Nadine DUFAUD revient sur la réunion avec les Sénateurs du 1<sup>er</sup> Avril 2019 : il se pourrait que la prise compétence eau et assainissement soit repoussée pour les EPCI. Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a déjà investi pour les études s'y rapportant.

**Fin de séance 21h20.**